

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE CONJOINTEMENT PAR



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE ALPHA MOS**



Le présent document relatif aux informations notamment juridiques, financières et comptables de la société Alpha MOS a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 19 septembre 2017, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et à l'article 6 de l'instruction AMF n°2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Alpha MOS.

Le présent document complète la note d'information en réponse de la société Alpha MOS visée par l'AMF le 19 septembre 2017 sous le numéro 17-500, en application d'une décision de conformité du même jour.

Des exemplaires du présent document et de la note en réponse d'Alpha MOS sont disponibles sur les sites Internet d'Alpha MOS (www.alpha-mos.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et sont mis gratuitement à disposition du public et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de :

Alpha MOS

Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejonc des Moulinais, ZAC de la Grande Plaine - 31500 Toulouse

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
3.	PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	5

1. PREAMBULE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 et 234-2 du règlement général de l'AMF, le FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES, fonds professionnel de capital investissement, représenté par sa société de gestion JOLT CAPITAL, société par actions simplifiée au capital de 400.000 euros, ayant son siège social 76, rue saint-Lazare, 75009 Paris, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 535 249 387 (« **Jolt** ») et AMBROSIA INVESTMENTS AM SàRL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 1.000.000 d'euros, ayant son siège social 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (« **Ambrosia** », ensemble avec Jolt, les « **Initiateurs** »), agissant ensemble de concert (le « **Concert** »), proposent de manière irrévocable aux actionnaires de la société Alpha MOS, société anonyme au capital de 6.697.094 euros, ayant son siège social Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejonc des Moulinais, ZAC de la Grande Plaine - 31500 Toulouse, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 389 274 846 (« **Alpha MOS** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0000062804 (mnémonique « **ALM** »), d'acquérir la totalité de leurs actions Alpha MOS, au prix de 0,45 euro par action, payable exclusivement en numéraire, qui seront réparties à parité entre les Initiateurs (l'« **Offre** »).

L'Offre fait suite à la conclusion par les Initiateurs le 26 juin 2017 d'un protocole d'accord et d'un pacte d'actionnaires constitutifs d'une action de concert entre eux vis-à-vis d'Alpha MOS et de l'acquisition concomitante hors marché par les Initiateurs auprès de Diagnostic Medical Systems d'un bloc de 14.379.830 actions (le « **Bloc de Contrôle** »).

Les Initiateurs détiennent ensemble, à la connaissance de la Société, 23.129.830 actions Alpha MOS représentant 69,07 % des actions et 65,72 % des droits de vote théoriques de la Société, dont 11.564.915 actions représentant 34,54 % du capital et 32,86 % des droits de vote théoriques de la Société sont détenues directement par Jolt et 11.564.915 actions représentant 34,54 % du capital et 32,86 % des droits de vote théoriques de la Société sont détenues directement par Ambrosia¹.

L'Offre porte sur un nombre total maximal de 10.323.446 actions (en excluant les actions auto détenues par la Société, qui ne seront pas apportées à l'Offre, soit 32.198 actions) représentant, au 18 septembre 2017, 12.030.820 droits de vote, soit 30,83 % du capital et 34,19 % des droits de vote théoriques de la Société sur la base d'un nombre total de 33.485.474 actions et 35.192.848 droits de vote théoriques.

L'offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

La durée de l'Offre est de 10 jours de négociation.

Il n'existe aucun titre de capital autre que les actions émises par la Société, ni aucun instrument financier ou droit pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital social ou aux droits de vote de la Société.

Les Initiateurs ont indiqué ne pas avoir l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions de la Société.

¹ Pour les besoins du présent document, sauf précision contraire, les pourcentages de droits de vote ont été calculés sur la base des droits de vote théoriques conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans le rapport financier annuel au 31 décembre 2016 diffusé par Alpha MOS le 28 avril 2017 (le « **Rapport Financier Annuel 2016** ») et dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2017 diffusé par Alpha MOS le 13 septembre 2017 (le « **Rapport Financier Semestriel 2017** »), qui sont incorporés par référence dans le présent document.

Le Rapport Financier Annuel 2016 et le Rapport Financier Semestriel 2017 sont disponibles en version électronique sur le site de la Société (www.alpha-mos.com) dans la rubrique « A propos – Investisseurs ». Ces documents peuvent également être obtenus sans frais, sur simple demande adressée à Alpha MOS à l'adresse suivante : Immeuble Le Colombus, 4 rue Brindejont des Moulinais, ZAC de la Grande Plaine - 31500 Toulouse.

2.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 26 juin 2017, préalablement à l'acquisition par les Initiateurs de la participation détenue par DMS dans la Société, le capital social et les droits de vote d'Alpha MOS étaient répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote théoriques*	% de droits de vote théoriques*
Diagnostic Medical Systems	14.379.830	42,94%	20.799.906	49,98%
Jolt**	8.750.000	26,13%	8.750.000	21,03%
Jean-Christophe Mifsud***	3.089.043	9,23%	3.891.249	9,35%
Concert Lostie de Kerhor	1.656.225	4,95%	2.430.285	5,84%
Auto-détention	32.198	0,10%	32.198	0,09%
Public	5.578.178	16,66%	5.710.021	13,72%
Total	33.485.474	100%	41.613.659	100%

*Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les actions dépourvues de droits de vote.

** Dont une action prêtée à Monsieur Laurent Samama, administrateur.

*** Soit 802.206 actions détenues directement, représentant 2,40 % du capital et 3,86 % des droits de vote théoriques, et 2.286.837 actions détenues indirectement, via PioHolding, représentant 6,83 % du capital et 5,50 % des droits de vote théoriques.

Au 18 septembre 2017, après l'acquisition par les Initiateurs le 26 juillet 2017 de la participation détenue par DMS dans la Société, le capital social et les droits de vote d'Alpha MOS étaient répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote théoriques*	% de droits de vote théoriques*
Jolt**	11.564.915	34,54%	11.564.915	32,86%
Ambrosia	11.564.915	34,54%	11.564.915	32,86%
<i>Total concert Jolt et Ambrosia</i>	<i>23.129.830</i>	<i>69,07%</i>	<i>23.129.830</i>	<i>65,72%</i>
Jean-Christophe Mifsud***	3.089.043	9,23%	3.891.249	11,06%
Concert Lostie de Kerhor	1.656.225	4,95%	2.430.285	6,91%
Auto-détention	32.198	0,10%	32.198	0,09%
Public	5.578.178	16,66%	5.709.286	16,22%
Total	33.485.474	100%	35.192.848	100%

* Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les actions dépourvues de droits de vote.

** Dont une action prêtée à Monsieur Laurent Samama, administrateur.

*** Soit 802.206 actions détenues directement, représentant 2,40 % du capital et 4,56 % des droits de vote théoriques, et 2.286.837 actions détenues indirectement, via PioHolding, représentant 6,83 % du capital et 6,50 % des droits de vote théoriques.

2.2 Communiqués de presse diffusés par Alpha MOS depuis la diffusion du Rapport Financier Semestriel

Néant.

3. PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 19 septembre 2017 auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'Instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique achat simplifiée initiée par Jolt Capital et Ambrosia Investments AM SàRL et visant les actions d'Alpha MOS. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Hervé Martin, Directeur Général d'Alpha MOS